

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 2018-02

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement 2018-02 - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – exercice financier 2018 (2017-12)*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 27 mars 2018.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date du **1^{er} avril 2018** et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 30 mars 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx